

des règles permet aux États d'exercer une plus grande influence sur les questions de politique publique liées aux effets de la mondialisation, par exemple les dimensions sociales et politiques du commerce, y compris la santé, la sécurité, l'environnement, la main-d'oeuvre et la culture. À l'évidence, le Canada, puissance moyenne tributaire du commerce, peut donner son maximum dans le cadre d'un système fondé sur des règles qui lui permet d'assurer sa croissance par l'intégration économique internationale, tout en conservant sa pleine capacité de prendre des règlements dans les autres domaines de la politique publique.

Le gouvernement est d'accord avec la recommandation 7, à savoir que la facilitation du commerce doit demeurer une priorité dans les négociations. Un des principaux résultats de la réunion ministérielle tenue à Toronto les 3 et 4 novembre dernier a justement été une entente sur un certain nombre de mesures de facilitation du commerce (dont huit sur les douanes et dix sur la transparence). Ces mesures ont été élaborées à partir des contributions du milieu des affaires (surtout via les Forums des gens d'affaires des Amériques), des Groupes de travail sur la ZLEA créés à la suite du premier Sommet des Amériques, ainsi que des gouvernements des pays participants.

Il faut soutenir ou renforcer les activités commerciales dans l'hémisphère par la diminution de la paperasse, par une clarification des règles et des règlements, par une amélioration des procédures douanières, et par une réduction des coûts des opérations commerciales; c'est là un objectif sous-jacent auquel le Canada souscrit pleinement. Sous de nombreux rapports, ces opérations quotidiennes sont plus importantes pour les entreprises des Amériques que les barrières commerciales habituelles; elles mettent aussi en lumière les avantages réels que le processus de la ZLEA peut apporter à ces entreprises. Il faut également souligner ici que les travaux sur la facilitation du commerce se poursuivent, et qu'ils continueront tout au long des négociations. À court terme, les fonctionnaires centreront leurs efforts sur la mise en oeuvre des mesures convenues à Toronto et sur l'élaboration d'une deuxième série de mesures de facilitation du commerce en vue de leur adoption à la réunion ministérielle prévue pour avril 2001 en Argentine.

